



Légende

- ZONES INTERDITES
- BANDE DE RIVE 30 m - 3km/h maxi
- ZONE DE NAVIGATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
CORRÈZE

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

**Schéma directeur d'utilisation du plan d'eau
de Roche-le-Peyroux "Les Chaumettes"
annexe au
règlement particulier de police de la navigation
Arrêté préfectoral du 30 janvier 2015**

Sources ING© Scan 25 2009 - DDT 19 - Seper - UE - 14/08/2014
polcnav_sd_rochelepeyroux_ap.wor